



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Adoption du projet de Règlement 2017-14 remplaçant le Règlement 2017-10 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance du 8 août 2017, le projet de règlement n° 2017-14 remplaçant le Règlement 2017-10 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum,

QUE la séance d'adoption de ce règlement se tiendra le mardi 5 septembre 2017, à 20 h à la salle du conseil municipal située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville ;

QUE l'objet du projet de règlement vise à modifier la rémunération du personnel électoral.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8^e jour du mois d'août 2017

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière